

## Bienvenue aux stagiaires 2015!

**Tout d'abord félicitations à tous pour votre réussite au concours et bienvenue dans la profession!**

• **Quelques nouveautés** : après de difficiles batailles, nous avons obtenu, l'année passée, que les stagiaires des concours externes soient affectés sur 8 à 9h d'enseignement plus 3 heures de forfait AS (pendant un semestre), ainsi que l'abrogation de l'exigence du CLES et du C2I2E (déjà inclus dans les masters). Ces victoires devraient vous permettre d'être dans des conditions plus favorables que les années précédentes.

Des parcours adaptés doivent être proposés par l'ESPE aux stagiaires titulaires d'un M2MEEF. Toutefois, cette disposition n'a pas été accompagnée des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Donc affaire à suivre, et vigilance indispensable !

Nous accueillons à cette rentrée des fonctionnaires stagiaires du concours externe (8 à 9 h d'enseignement + 3h d'AS sur un semestre), et des stagiaires des concours internes et réservés (17h d'enseignement + 3h d'AS). La quantité de stagiaires nommés sur notre académie ainsi que le nombre de stagiaires en situation de renouvellement de stage risquent de rendre d'autant plus complexe votre affectation ainsi que celles des titulaires de zone de remplacement (TZR). Malgré cela, nous estimons très positive l'augmentation des recrutements aux concours externes de ces deux dernières années.

• **CALENDRIER :**

Saisie des vœux : du 13/07 à 14h au 15/07 à 12h sur **LILMAC**  
Affectations des stagiaires : 22/07

• Suite au mouvement intra des titulaires, il y avait 19 supports prévus dans les Alpes-Maritimes pour les stagiaires à 8h ou 9h + 3, 3 dans le Var pour les stagiaires à 17h+3. Nous n'avons pas d'informations sur d'éventuels changements. Toutefois, au regard des renouvellements de stages de cette année, des modifications risquent de s'avérer nécessaires. Vous devrez donc effectuer différents vœux de type géographique et établissement (voir page 3 « A savoir »).

• Il est prévu au PAF (Plan Académique de Formation) que vous puissiez participer, dans le cadre de la formation professionnelle continue, à 4 fois 2 jours de formation dans les bassins.

• Des tuteurs sont désignés par l'Inspection. En général, un effort est fait pour trouver autant que possible des tuteurs dans le même établissement. Quelles que soient les conditions d'accueil les équipes EPS sont souvent à l'écoute et prêtes à apporter l'aide nécessaire. Nous continuons aussi de demander que le rôle du tuteur soit cantonné exclusivement à celui de conseiller pédagogique et non d'évaluateur.

Sachez que le SNEP-FSU NICE est présent à vos côtés. N'hésitez pas à téléphoner pour avoir de l'aide et des conseils, connectez-vous sur notre site mis à jour régulièrement, pour y dénicher les infos indispensables.

**Et à bientôt avec nous pour la défense de l'EPS et du sport scolaire !**

**Carline HERAUD et Pierre-Marc PILLOT, Responsables stagiaires SNEP-NICE**

### Sommaire:

P1: édito  
P2: l'académie en bref et la Vie syndicale  
P3: à savoir  
P4: fiche de syndicalisation à renvoyer à :  
**SNEP Nice**  
264 bd de la Madeleine  
06000 Nice

### **Sites et coordonnées**

#### **utiles :**

**Responsables stagiaires SNEP Nice :** C.HERAUD et PM.PILLOT

carline.heraud@orange.fr  
pierremarcpillot06@gmail.com

**Rectorat de Nice :**

www.ac-nice.fr

**Azurnet, site de l'Académie :**

www.ac-nice.fr/eps/

**Unss :**

www.unss.org/

**ESPE :**

www.espe.unice.fr

**Staps :**

www.unice.fr/ufrstaps/

www.univ-tln.fr/



**Site Internet du SNEPNICE**

**Pour que le SNEP vous contacte, adressez-nous vos coordonnées !**

## L'Académie de Nice en bref.

Tu viens d'être affecté(e) pour ton année de stage dans l'Académie de Nice. Ce court document a pour objectif de t'informer sur la région, les conditions professionnelles, le fonctionnement du SNEP dans l'Académie.

### L'ACADEMIE DE NICE

Elle comprend deux départements :

- Les ALPES-MARITIMES (06), dont les principales agglomérations sont : Nice (préfecture), Cannes, Grasse, Antibes, Menton.

- Le VAR (83) avec Toulon (préfecture), Draguignan, Hyères, Fréjus, ST Raphaël, Brignoles.

Les villes sont essentiellement concentrées sur le littoral méditerranéen. L'arrière-pays est montagneux, vert, mais aussi rocaillieux. Le tourisme est la ressource principale de la région et la population augmente terriblement pendant la saison estivale.

### Les moyens de communication :

- 1 ligne principale SNCF reliant MARSEILLE-TOULON-NICE (TGV), Quatre secondaires une NICE-TENDE , une autre NICE- DIGNE (Train des Pignes) et une CANNES-GRASSE. Pour le Var, une TOULON-HYERES

- 2 Aéroports situés à NICE (international), et à TOULON-HYERES (national)

- Des ferry en partance pour la Corse depuis NICE et TOULON

- L'autoroute A8 (MARSEILLE-AIX-NICE), l'A50 (MARSEILLE-TOULON), et l'A57 (TOULON-NICE), sont les grands axes routiers.

### La vie sportive :

De par la configuration géographique beaucoup d'activités de plein air sont praticables (Ski, randonnées, VTT, escalade, eaux vives, plongée, voile, tennis, golf, « bronzette », etc...). Elles se pratiquent aussi dans des centres agréés (informations auprès des DRJS et aux Conseils généraux). Les autres activités traditionnelles sont bien sûr aussi représentées.

### L'administration

#### Rectorat :

53,avenue Cap De Croix. 06100 NICE. Tel : 04 93.53.70.70

#### Inspection Académique :

53,avenue Cap De Croix. 06100 NICE. tel :04.93.72.63.00  
Rue Montebello. 83100 TOULON. tel : 04. 94.09.55.00

## LES CONDITIONS PROFESSIONNELLES

### L'inspection Pédagogique

Ce sont Mmes Raybaud et Ménard, Mr Dutard qui gèrent l'EPS dans le domaine pédagogique. Ils sont responsables de la titularisation de l'ensemble des fonctionnaires stagiaires EPS, de l'évaluation et de l'attribution des notes pédagogiques de tous les enseignants d'EPS.

### Les établissements

Ils sont répartis en bassins qui sont tributaires des grandes agglomérations de l'Académie. Ceux du Var et de l'agglomération niçoise sont assez pauvres en installations sportives. Quelques-uns sont classés en REP, REP+, d'autres sont encore ZEP.

### L'université

Deux centres universitaires : Université de NICE-SOPHIA-ANTIPOLIS, Université de TOULON-LA GARDE. Un UFRSTAPS est en place à l'Université de NICE (261, Route de Grenoble. tel : 04 92.29.65.14), où les formations proposées vont de la préparation du CAPEPS, jusqu'à celle de maîtrises fondamentales ou professionnelles.

Face à la demande des lycéens, et au regard de la loi, L'UFRSTAPS s'est également implanté à TOULON.

L'ESPE est reparti en 4 centres : deux à Nice, un à Draguignan et un à la Seyne-sur-mer. Les formations des fonctionnaires stagiaires seraient prévues sur les Alpes-Maritimes.

### L'UNSS

Serge MORIZOT est directeur régional. Deux directeurs départementaux sont sous son autorité (Manuel DUREUIL pour les AM, Guy DESPONTs pour le Var). Près de 28 000 licenciés, issus de 250 AS, participent au sport scolaire, organisé par districts. Deux Assemblées générales se tiennent en début (Projet de district), et fin d'année (Bilan). Les sports collectifs et l'athlétisme sont les APS les plus représentées. En lycée, des journées raid sont organisées.

## La Vie syndicale de l'Académie

Ces dernières années, les recteurs ont été mis sous pression afin de récupérer le maximum de postes, souvent en plus des tentatives de « gavage » des collègues avec des heures sup. Ce sont les forfaits UNSS et la coordination qui trinquent (rafle systématique des forfaits TZR ), sans débat aucun, afin de faire face aux « besoins de suppressions » de postes d'enseignants dans le second degré.

### LA VIE SYNDICALE

Le SNEP NICE est le syndicat représentatif (+ de 88 % aux dernières élections professionnelles) des professeurs d'EPS. Il compte un peu plus de 300 syndiqués et siège dans toutes les commissions paritaires. Il intervient aussi pour les révisions de note administrative, les promotions, les avancements, les mesures de carte scolaire (création et suppression de postes), les équipements, le mouvement. Il veille à l'application de la "règle du jeu" pour tous en fonction des textes, du barème.

Tous les trimestres au minimum, il publie un bulletin d'informations et participe à ceux de la FSU départementale, qui t'informent sur les événements de l'Académie ou des départements.

Depuis 10 ans, il s'est doté d'un site sur le net à l'adresse suivante: <http://www.snepfsu-nice.net> et 2 adresses mail : [bureau@snepfsu-nice.net](mailto:bureau@snepfsu-nice.net) et [corpo-nice@snepfsu.net](mailto:corpo-nice@snepfsu.net). Le site est réactualisé régulièrement et permet d'accéder aux informations récentes.

Le SNEP-NICE est composé d'un conseil académique qui se réunit une fois tous les deux mois. Pour des raisons de fonctionnement et de distance, les bureaux départementaux se réunissent plus fréquemment et organisent des Assemblées Générales ou des conseils départementaux ouverts à tous les adhérents et futurs adhérents. Des responsables de secteurs sont répartis dans toute l'Académie. Ces instances syndicales sont ouvertes et nous t'y accueillerons volontiers.

**Tous les ans, 3 journées de formation syndicale sont spécifiquement organisées pour les stagiaires.**

Alors avec toutes ces informations, nous te souhaitons la bienvenue et n'hésite pas à nous contacter pour tous problèmes relatifs à ton installation.

# Fonctionnaires stagiaires : A SAVOIR

## Décharge de service

Certes, nous nous félicitons, depuis le rentrée 2014, d'un retour de l'octroi d'une décharge de service pour les stagiaires. Toutefois, nous demandons un service à 6-7 heures + le forfait de 3h d'AS à l'année. Le SNEP-FSU continue de se battre pour que les stagiaires soient affectés sur des décharges de service de leur tuteur.

## Affectations

Elle comporte deux phases successives :

► **la phase nationale** (affectation dans une académie) : une première ventilation est réalisée vers les Académies en fonction des possibilités d'accueil définies pour l'année scolaire 2015-2016. Cette ventilation est effectuée par le Ministère après à priori consultation d'un groupe de travail dans lequel siège le SNEP-FSU, à l'aide d'un barème.

► **la phase académique** : affectation en établissement d'exercice 8h à 9h + 3h de forfait AS pendant le premier semestre. Les stagiaires « disposant d'une expérience professionnelle » seront affectés à temps complet soit 17h + 3h de forfait AS.

Saisie des vœux : du 13/07 à partir de 14h AU 15/07 jusqu'à 12h sur [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr), application LILMAC. Vous aurez besoin de votre numéro OCEAN ou de votre NUMEN. Cinq vœux sont autorisés de type commune ou département et/ou de type établissement (clg, lycée). Il vaut mieux formuler des vœux larges type commune et/ou département afin de postuler sur un maximum de supports qui seraient *in fine* réservés à l'affectation des stagiaires. **Une liste indicative des supports devrait être consultable sur le site du rectorat à partir du 06/07. Attention, elle n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer.**

### Comment les vœux sont-ils pris en compte ?

L'affectation est fonction de plusieurs éléments : les vœux, le barème des demandeurs, les supports disponibles. Toutes les demandes sont classées dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés successivement. Si aucun n'a pu être satisfait, le stagiaire est affecté "en extension", donc hors de ses vœux, après examen des possibilités restantes, en partant du premier vœu.

Calcul du barème : c'est le barème d'affectation défini par le ministère qui est retenu par défaut, il ne sera modifié que sur envoi de pièces complémentaires jusqu'au 15 juillet dernier délai au rectorat de Nice, DPE (division des personnels enseignants), 53 avenue Cap de Croix - 06181 Nice cedex 2 ou par mel : [mvt2015@ac-nice.fr](mailto:mvt2015@ac-nice.fr)

**Le 22 juillet** : le SNEP NICE a réussi à maintenir la tenue d'un groupe de travail pour l'affectation des stagiaires. Ce groupe où siègent les représentants du personnel se tiendra donc le 22 juillet. Tous les stagiaires devront être affectés en établissement. Ceux qui nous auront fait parvenir leurs vœux et leur fiche syndicale à [corpo-nice@snepfsu.net](mailto:corpo-nice@snepfsu.net) avec leurs coordonnées seront contactés par téléphone ou courriel pour être informés de leur établissement de stage dès la fin du groupe de travail. Ils pourront également être destinataires en priorité et en direct de toutes les infos les concernant.

## Transmission des diplômes de master pour être nommé fonctionnaire stagiaire

Vous devrez adresser dès que possible, au rectorat de Nice, une attestation d'inscription en M2 pour les titulaires du M1, ou du diplôme de Master.

## Conditions d'aptitude physique

En application des dispositions du décret n°86-442 du 14 mars 1986, la nomination définitive en qualité de stagiaire est subordonnée à la vérification de l'aptitude physique. Le rectorat de Nice s'est engagé à informer tous les stagiaires, au mois de septembre prochain, par un courrier adressé aux chefs d'établissement, des modalités de vérification de cette aptitude physique.

## Rentrée

La date de la réunion de rentrée des stagiaires est prévue le lundi 25 août vers 9h30 probablement à la Faculté des Sciences à Nice, au parc Valrose pour un accueil institutionnel puis disciplinaire (avec les IPR). En outre, deux autres journées de formation seront organisées les 26 et 27 août.

La date de pré-rentrée dans les établissements est fixée au lundi 31 août. N'oubliez pas de signer votre procès verbal d'installation ce même jour, cela permettra de déclencher la stagiarisation et surtout la mise en paiement pour la fin du mois !!

## Droits

Stage de formation syndicale : tous les stagiaires ont la possibilité de déposer une demande de congé pour formation syndicale. Ces demandes sont à adresser par la voie hiérarchique au Recteur de l'académie au moins un mois avant. Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires dans la limite individuelle de 12 jours ouvrables par an avec la rémunération intégrale et sans être contraint de remplacer ses cours.

Comme écrit précédemment, le SNEP NICE organisera 3 journées de formation syndicale sur les thèmes suivants : « entrée dans le métier », « mouvement inter-académique des mutations », « mouvement intra-académique des mutations ». Les dates vous seront communiquées ultérieurement, elles sont dépendantes des circulaires et calendriers des mouvements (fin novembre et fin mars probablement).



SYNDICALISATION 2015-2016

SNEP - 76 RUE DES RONDEAUX 75020 PARIS

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation

IDENTITE sexe F M date de naissance / /19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

Form fields for personal information: nom, nom de JF, prénom, ADRESSE, voie, complément d'adresse, code postal et localité, @dresse mail, fixe, mobile.

Form fields for administrative situation: code établissement, nom, voie, code postal et localité, SITUATION ADMINISTRATIVE table.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accuse de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

Form fields for date and signature.

ENVOI du BULLETIN

- adresse personnelle
Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.
Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

COTISATIONS SNEP METROPOLE 2015-2016

Table with columns: Catég/Echelon, 1, 2, 3, 4, 5, 6/A1, 7/A2, 8/A3, 9, 10, 11. Rows include Prof: EPS - Sport & Agré- ENS, Prof: Hors Classe, Bi-admissible, Agrégé - CTPS, Agrégé-CTPS Hors Classe, AE-CE-PEGC, CE-PEGC Hors Classe, CE-PEGC Classe Ex, MA et CDI.

AUTRES SITUATIONS

- Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires à l'externe : 100€
Agrégés stagiaires sur premier poste : 110€
Vacataire 42€ - Contractuel 42€
Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 42€
Tps partiel : selon échelon et quoté de service
Stagiaires non reclassés : selon échelon de la catégorie d'origine
CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
ABONNEMENT BULLETIN 60 euros
Non titulaire non réemployé 30€
Etudiant (fournir un justificatif) 30€

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Table with columns: PROF EPS, PROF Hors CL, Prof Stagiaire, AGREGÉ, AGR CTPS Hors CL, BI-ADMISIBILE, AGR Stagiaire, CE, CE Hors CL, CE Classe Ex, PROF de Sport, PROF de Sport Hors Classe, CTPS, PROF de Sport Stagiaire, PCEA Agré, NON TITULAIRE, CONTRACTUEL, MA - CDI, VACATAIRE, RETRAITE.

Retraités et Contrats Locaux RDP

Table with columns: Montant du traitement net ou de la pension mensuelle, Groupe, Cotisation. Rows range from inférieur à 1000€ to supérieur à 2900€.

JE CHOISIS DE PAYER MA COTISATION

Par chèque(s) en une ou plusieurs fois à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (maximum 5):

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois. Remplissez le mandat ci-dessous Nombre de prélèvements (maximum 5):

1er mois de prélèvement Les prélèvements se font le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin

ATTENTION LE PRELEVEMENT EST RECONDUIT AUTOMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE. VOUS DEVEZ NOUS INFORMER DE CHANGEMENTS EVENTUELS

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Form fields for bank account information: Nom, Prénom, Adresse, Compl. Adresse, Code Postal - Ville, Pays, Code IBAN, Code BIC.

Pour le compte du SNEP 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS

Ref : Cotisation SNEP

Form fields for signature: Signature

Paiement : Remboursement MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS